
Transition énergétique dans les PLU, PLUi

**Séminaire commissaires
enquêteurs
du 8 novembre 2016**

Les enjeux de la transition énergétique dans la planification

Les **villes sont particulièrement concernées** par les conséquences du changement climatique :

- Canicules, vagues de chaleur et notamment formation d'îlots de chaleur urbains,
- Sécheresses avec des questions de rareté et de qualité de la ressource en eau,
- Inondations urbaines et côtières, crues des cours d'eau et précipitations intenses.
- Risques sanitaires et notamment augmentation de la pollution de l'air liée à l'ozone (source d'asthme) et développement de maladies infectieuses.

Le 5e rapport du **GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat)** est le premier comportant deux chapitres dédiés à la ville, vue comme système. Un premier consacré à l'atténuation encourage notamment à insérer les politiques climatiques dans les politiques de logement et de transports pour permettre une densification urbaine, la construction de logements basse consommation, le développement de modes de transports peu émetteurs et la recherche de co-bénéfices par exemple sur la santé. Un chapitre sur l'adaptation souligne la vulnérabilité des villes et l'importance à accorder à la construction d'infrastructures résilientes.

Selon le **GEA (Global Energy Assessment)**, l'aménagement spatial et économique des territoires est le levier le plus important en matière de transition énergétique et permettrait à lui seul de réduire la demande énergétique finale de 50 %. La réduction de la demande à cette échelle intégratrice de la planification a plus d'impact et représente des effets de levier beaucoup plus importants que des actions sur l'offre.



Une obligation réglementaire

Les textes sont clairs sur la nécessité d'intégrer ces enjeux dans les documents d'urbanisme :

L'action des collectivités en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement, afin notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie et économiser les ressources fossiles.

Extrait de l'article **L.110 du code de l'urbanisme** introduit par la loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 »

Les SCoT et PLU déterminent les conditions permettant d'assurer la réduction des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air...

Extrait de l'article **L.121.1 du code de l'urbanisme** introduit par la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »



COORDINATION DES DEMARCHES TERRITORIALES ENERGIE-CLIMAT

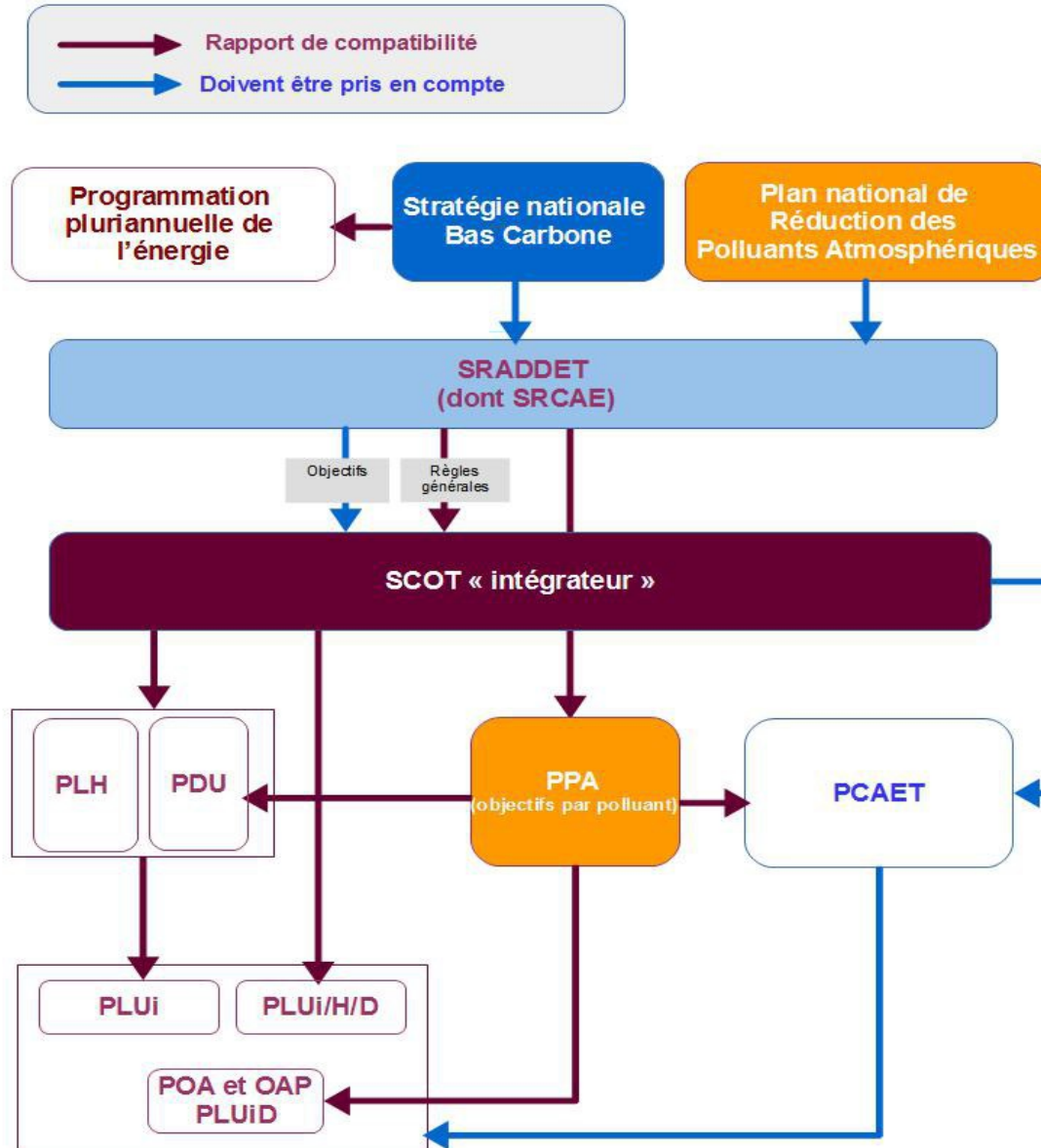


Illustration de l'intégration de la transition énergétique dans les PLU, PLUI



Favoriser les capacités de stockage de gaz à effet de serre des espaces naturels et agricoles et maintenir la qualité des milieux naturels par un zonage et un règlement adaptés



Accompagner le développement de la production et le stockage d'énergie renouvelable par des mesures d'incitations et de bonifications



Rendre le territoire plus résilient face aux risques naturels en anticipant les répercussions des futures conditions climatiques sur les modes d'urbanisation



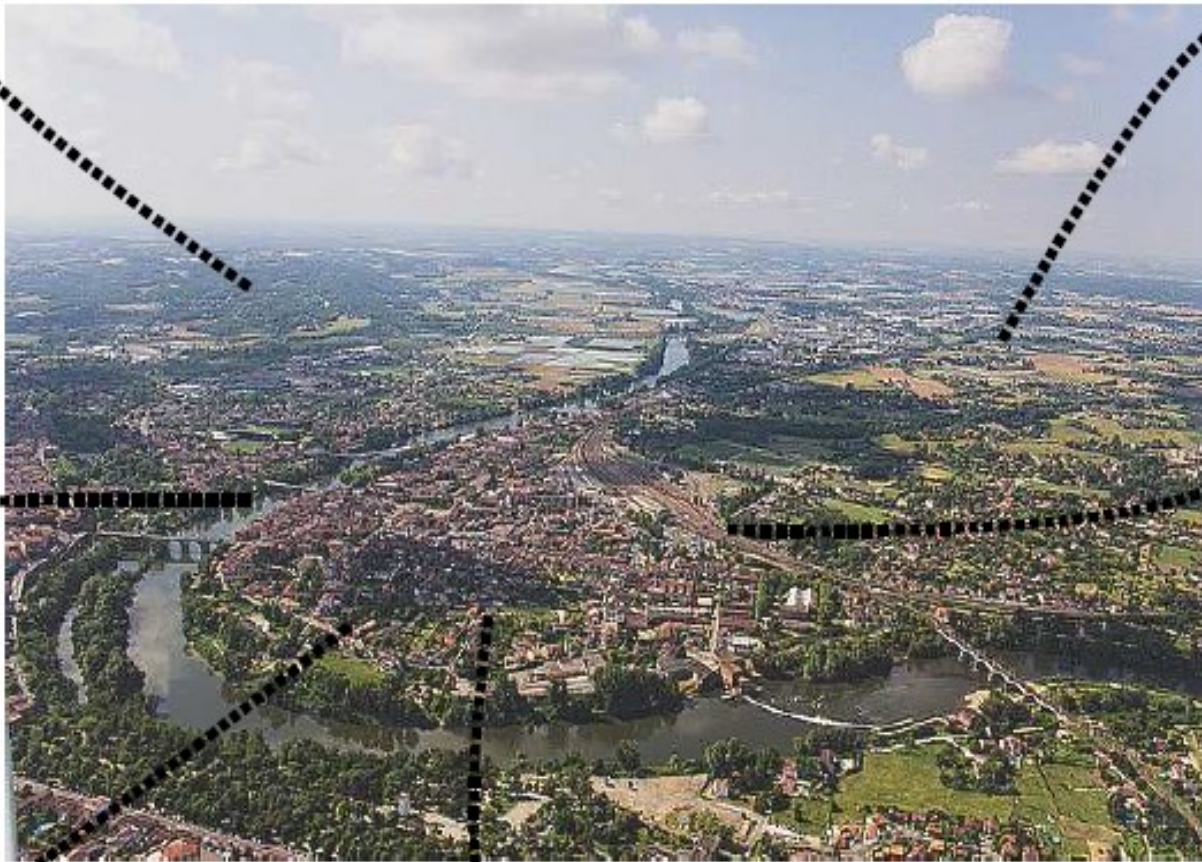
Augmenter les possibilités de mobilité (en commun, modes actifs, partagés) pour réduire l'usage des véhicules émissifs de gaz à effet de serre



Réduire les besoins et temps de déplacement en diversifiant les fonctions (résidentiel, économique, services)



Améliorer le bien-être en ville pour réduire les effets de micro-climat en milieu urbain en végétalisant les espaces urbanisés et en optant pour des teintes claires en façades des constructions



Principaux apports de la loi Transition énergétique pour une croissance verte (TEPCV)

Concernant les schémas :

Nouvelle stratégie nationale bas-carbone - SRCAE complété par un « Programme régional pour l'efficacité énergétique » - PCAET devront être élaborés à terme par les EPCI de + de 20000 hab., les EP de SCoT pourront se charger de leur élaboration et ils devront être pris en compte par les PLU directement + création des ALEC par les collectivités ou EPCI.

Concernant les transports :

Des services publics organisant le transport de marchandises et la logistique urbaine, l'auto-partage, le covoiturage et la location de vélos pourront être mis en place par les AOT.

Les objectifs pour chaque polluant des PPA devront être retranscrits dans les PDU ou PLUi en tenant lieu.

Des dispositions favorables aux véhicules et mobilités peu émissives et défavorables aux véhicules polluants (bonus ou obligation pour le stationnement des véhicules électriques, véhicules propres en auto-partage et vélos, équipement des espaces de stationnement en bornes de recharge pour les véhicules électriques, restriction de circulation pour les véhicules polluants).

Les bâtiments :

Assouplissement des règles d'urbanisme pour favoriser l'isolation des bâtiments par l'extérieur, renforcement des contraintes pour intégrer les énergies renouvelables et bonus à l'exemplarité énergétique.

L'énergie :

Mesures favorables au développement des réseaux d'énergie alimentés à partir d'énergies renouvelables.



Référentiels du CEREMA en matière de transition énergétique dans les documents d'urbanisme

Document de travail		Transition énergétique dans les schémas de cohérence territoriale			
Clauses	Le rôle d'urbanisme	Article(s) du S.O.S.	Exemples de réalisations	Autre type	Niveau de prise en compte
SYSTEME DE PLUS EN PLUS ENERGIQUE					
INDICATEUR					
Définir les besoins en équipements et services énergétiques	Se procurer des données	L1014 et L1022			1/3 Fonctionnel
	Calculer et urbaniser le besoin	L1014, L1022 et L1023			1/3 Fonctionnel
	Caractériser dans une de l'usage et en détail	L1014, L1022 et L1023			1/3 Fonctionnel
	Intégrer	L1014			1/3 Fonctionnel
	Recommander	L1014			1/3 Fonctionnel
Définir les schémas les actions de nature individuelle	Définir un plan	L1014			1/3 Fonctionnel
	Intégrer aux différents outils	L1014			1/3 Fonctionnel
	Intégrer les actions	L1014			1/3 Fonctionnel
	Intégrer les actions	L1014			1/3 Fonctionnel
	Intégrer les actions	L1014			1/3 Fonctionnel
Définir les programmes des interventions	Intégrer les actions				1/3 Fonctionnel
	Intégrer les actions				1/3 Fonctionnel
INDICATEUR					
Augmenter la performance énergétique des bâtiments	Recommander énergétiques des bâtiments	L1014			1/3 Fonctionnel
	Caractériser les actions individuelles	L1014			1/3 Fonctionnel
ACTIVITE D'INDICATEUR					
Définir les développements énergétiques et services individuels	Se procurer des données	L1014 et L1022			1/3 Fonctionnel
	Calculer le besoin				1/3 Fonctionnel
	Intégrer les actions	L1014			1/3 Fonctionnel
Total					1/3
UN TRAVAIL DE PLUS EN PLUS ENERGIQUE					
Définir les actions de transition énergétique					

Référentiels du CEREMA en matière de transition énergétique dans les documents d'urbanisme

La grille « Transition énergétique dans les SCoT » :
simplification et adaptation à PACA du référentiel national du CEREMA. Grille présente les leviers d'action possibles pour réaliser un SCoT ambitieux du point de vue de la transition énergétique.

En colonnes : objectifs, leviers, articles de loi, exemples de rédaction, analyse, note.

3 grands objectifs :

- Un territoire plus économe en énergie (transports, bâtiments, secteur économique)
- Un territoire producteur en énergies renouvelables
- Un territoire résilient face au dérèglement climatique

